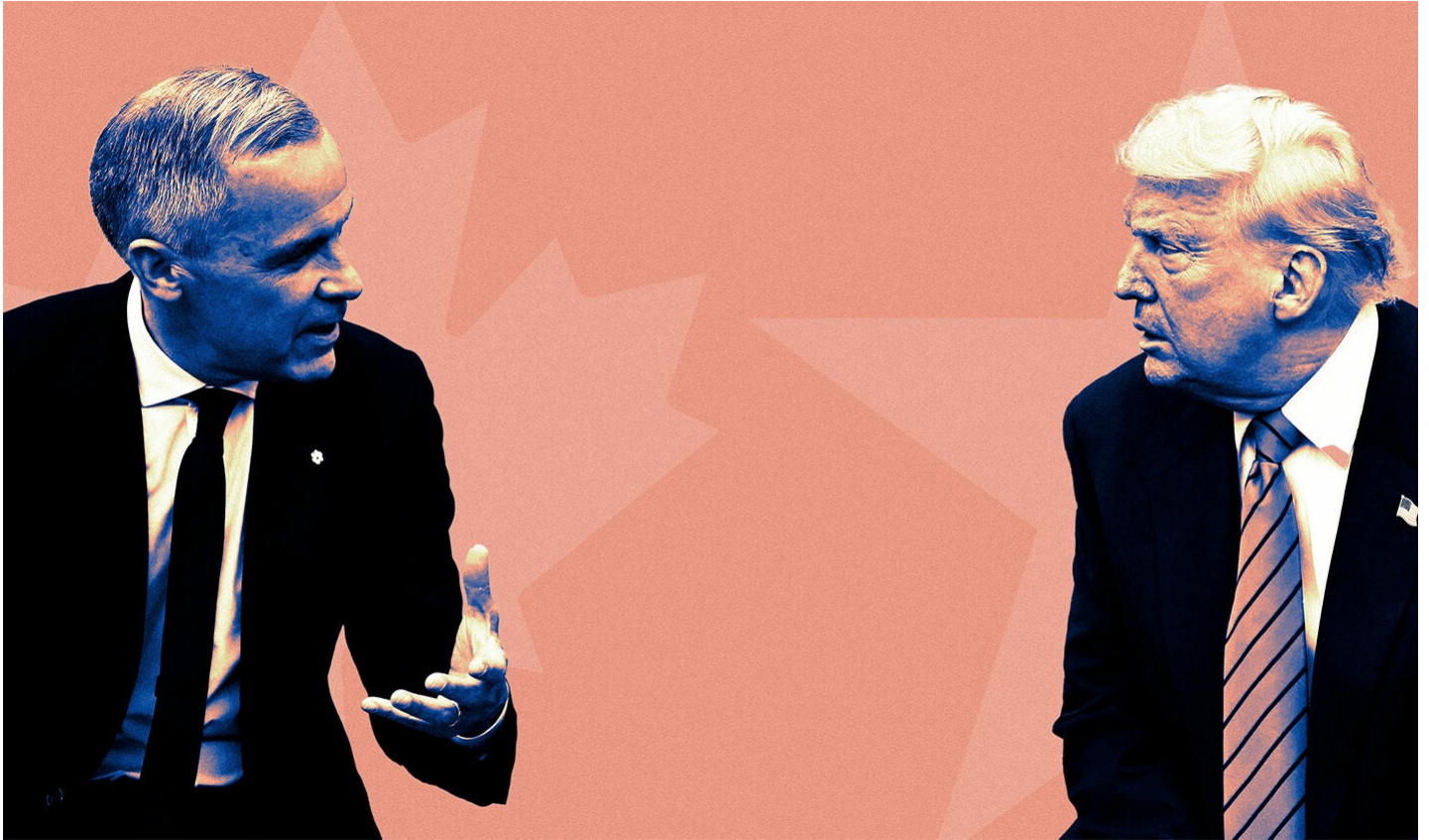




JIM WATSON/AFP via Getty Images, Cassandra Verbout/la trompette

Donald Trump contre le Canada

- Richard Palmer
- [24/08/2026](#)

Les États-Unis ont imposé des droits de douane de 50 pour cent sur 20 milliards de dollars de biens canadiens à minuit vendredi soir, après l'échec des négociations commerciales entre les deux pays. Le Premier ministre canadien Mark Carney a promis des droits de douane de représailles qui seront équivalents à ceux des États-Unis « dollar pour dollar ».

La rupture des négociations a surpris de nombreuses personnes, car en début de semaine, le président Donald Trump avait publié un message indiquant que les discussions se déroulaient bien.

Les deux camps se sont mutuellement accusés d'avoir introduit des changements de dernière minute. Les discussions et les demandes ont eu lieu à huis clos, et nous ne savons donc pas encore exactement ce qui a mal tourné.

- Les Canadiens imputent l'échec aux divergences entre le secrétaire américain au Commerce, Howard Lutnick, et le représentant américain au Commerce, Jamieson Greer, affirmant que Lutnick s'est opposé à des concessions que Greer avait acceptées.
- Les Américains affirment que les négociateurs canadiens ont introduit des changements de dernière minute, en particulier en ce qui concerne les droits de douane sur les camions moyens et lourds.

Pendant ce temps, le Canada se rapproche dangereusement de l'Europe. Sur le plan économique et même militaire, il cherche à se rapprocher de l'Allemagne, offrant ainsi à l'UE une base d'opérations en Amérique du Nord.

Les négociateurs commerciaux américains ont répondu à ce danger géopolitique en proposant une clause qui limiterait la capacité du Canada à conclure des accords de « coopération économique et de sécurité » avec des tiers sans l'autorisation des États-Unis. Le Royaume-Uni a accepté une clause similaire dans son accord commercial avec les États-Unis.

En faisant complètement échouer l'accord commercial, les négociateurs américains ont peut-être poussé le Canada dans les bras de l'Europe.

Les droits de douane de 20 milliards de dollars invoquent la loi Smoot-Hawley sur les droits de douane, tristement célèbre pour le rôle désastreux qu'elle a joué dans la Grande Dépression. La section 338 permet au président d'imposer des droits de douane supplémentaires pouvant aller jusqu'à 50 pour cent si le pays cible exerce une discrimination à l'encontre des États-Unis.

- L'article 338 n'a jamais été utilisé auparavant, mais Donald Trump montre qu'il est prêt à utiliser cette arme économique, qu'il pourrait retourner contre d'autres puissances. Sa décision sera contestée devant les tribunaux américains, mais il faudra des mois pour que cela soit résolu.

Le Canada a reporté toute mesure de représailles jusqu'au 8 septembre, laissant ainsi le temps de parvenir à un accord. Mais il y a de l'animosité entre les époques canadiennes de Justin Trudeau et de Mark Carney et les États-Unis.

« Carney considère la dépendance économique du Canada à l'égard des États-Unis comme une maladie », avons-nous écrit dans notre numéro d'août de *laTrompette philadelphienne*. Cette dépendance est si forte que Carney pourrait être forcé d'accepter une sorte d'accord, mais le Canada se tourne vers un Saint Empire romain ressuscité au détriment de son voisin du sud et [de sa nation sœur](#).